



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 35879

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les étudiants boursiers sur critères sociaux qui souhaitent suivre une formation double cursus. Les formations dites de double cursus ou "bicursus", telle la formation ingénieur-architecte par exemple, ont actuellement le vent en poupe car elles répondent à une véritable demande du marché du travail. Cependant, pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, s'engager sur cette voie se révèle être une source de grande complexité voire d'injustice pour l'obtention des aides auxquelles ils ont droit en raison de leur mérite : établissements ne relevant pas forcément du même ministère (ministère de l'éducation nationale pour l'école d'ingénieur, mais ministère de la culture pour l'école d'architecture, par exemple) avec des délais différents et des critères parfois également différents ; impossibilité de cumuler la bourse pour l'école d'ingénieur avec le remboursement des frais d'inscription à l'école d'architecture auquel les étudiants boursiers sur critères sociaux ont normalement droit, etc. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour simplifier et harmoniser cette situation, afin de donner véritablement toutes leurs chances de réussite à ceux de nos étudiants qui méritent le plus d'être aidés.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35879

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10109

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)